



**Projet de l'APCE dans le cadre du Plan d'action pour la Géorgie (2016-2019)**  
**« Renforcer la gouvernance démocratique et les droits de l'homme en Géorgie :  
rôle clé du Parlement »**

**OBJET**

Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie a été adopté par le Comité des Ministres, d'abord pour la période 2013-2015 puis pour la période 2016-2019 et récemment, en novembre 2019, pour la période 2020-2023 : <https://www.coe.int/fr/web/programmes/-/launch-or-the-council-of-europe-s-action-plan-for-georgia-for-2020-2023>. Il a été élaboré en tenant compte des décisions, recommandations, rapports et avis fournis par les organes de suivi du Conseil de l'Europe concernant la Géorgie. Le plan d'action vise à contribuer à la stabilité globale et à la démocratie en Géorgie. Il aide le pays à s'acquitter de ses obligations en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe en alignant davantage la législation, les institutions et les pratiques sur les normes du Conseil de l'Europe dans les domaines des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a coopéré avec le Parlement de Géorgie, son principal partenaire, pendant de nombreuses années et plus récemment, entre 2013 et 2017, dans le cadre du projet thématique de l'APCE sur le rôle des parlements nationaux dans la mise en œuvre des normes de la CEDH et dans le contrôle des arrêts de la Cour EDH (<http://www.assembly.coe.int/LifeRay/APCE/pdf/PPSD/2020/PPSD-2020-08-FR.pdf>) et du Partenariat pour la bonne gouvernance (PGG 2015-2017), programme conjoint avec l'UE dans lesquels le Parlement géorgien a été très impliqué et a obtenu des résultats encourageants.  
<http://www.assembly.coe.int/LifeRay/APCE/pdf/PPSD/2017/ActivitiesPGG-PACE2015-17-FR.pdf>

En 2019, afin de poursuivre cette coopération, l'APCE a proposé un projet d'activités de coopération d'un an avec le Parlement géorgien dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie (2016-2019), qui devait être réalisé entre le 1er mai 2019 et le 30 avril 2020. Cependant, ces activités n'ont pas pu être achevées en raison de la crise parlementaire en Géorgie en juin-décembre 2019, puis de la crise COVID-19 en mars-mai 2020. Par conséquent, l'APCE a demandé d'intégrer ces activités et de développer de nouvelles activités dans le cadre de la prochaine phase du Plan d'action 2020-2023. Sa demande est actuellement à l'étude et une fois acceptée, le nouveau projet sera présenté.

**PROJET DE L'APCE**

L'objectif principal de ce projet d'un an de l'APCE pour le Parlement de Géorgie (mai 2019-avril 2020) était de sensibiliser les parlementaires et les membres du personnel du Parlement de Géorgie à son rôle dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans la législation nationale et pratique du travail parlementaire afin de renforcer le système démocratique parlementaire géorgien et d'améliorer la situation des droits de l'homme en Géorgie.

Les activités de l'APCE ont été organisées par la Division de soutien de projets parlementaires, en coopération avec les commissions et divisions compétentes de l'APCE ainsi qu'avec d'autres partenaires et se sont concentrées sur deux sujets principaux :

- Gouvernance démocratique : amélioration du système électoral démocratique en évitant l'utilisation abusive des ressources administratives pendant les processus électoraux pour garantir le droit à des élections libres et équitables à tous les citoyens et par des mesures parlementaires pour assurer un dialogue démocratique entre la majorité et l'opposition.
- Respect des droits de l'homme : renforcement du rôle du Parlement de Géorgie dans la mise en œuvre des normes de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) dans la législation nationale et dans le contrôle de l'exécution effective des arrêts concernant la Géorgie devant la Cour européenne des Droits de l'homme (Cour EDH).

## MISE EN ŒUVRE ET RÉALISATIONS

Ce projet n'a pas pu être pleinement mis en œuvre en raison de circonstances exceptionnelles.

Premièrement, la crise politique et parlementaire en Géorgie, survenue en juin 2019, qui a entraîné la démission du président du Parlement en juillet 2019 et des manifestations violentes de la population dans les rues, a entraîné le report de notre première conférence sur questions électorales prévues du 2 au 3 juillet 2019, seulement à quelques jours de son ouverture. La situation s'est même aggravée lorsqu'en novembre 2019, le Parlement géorgien a voté contre la réforme tant attendue du système électoral pour une élection entièrement proportionnelle, en vue des élections législatives d'octobre 2020. Deuxièmement, la crise du COVID-19 en mars-mai 2020 a conduit, cette fois, à l'annulation de notre deuxième activité sur les questions des droits de l'homme, prévue pour les 7-8 avril 2020 à Tbilissi.

Cependant, nous avons réussi à obtenir des résultats dans le cadre de ce projet.

En ce qui concerne les droits de l'homme, ce projet nous a permis de financer la traduction en géorgien et l'édition de 300 exemplaires du manuel de l'APCE pour les parlementaires « Les parlements nationaux, garants des droits de l'homme en Europe ». Ce manuel, publié pour la première fois en anglais et en français en septembre 2018, est le résultat du travail de cinq ans de l'APCE sur le terrain, visant à mieux mettre en œuvre sa résolution 1823 (2011). Le manuel est devenu un outil très utile donnant des exemples concrets de mesures à prendre par les parlements nationaux et des bonnes pratiques existantes en Europe pour garantir les droits de l'homme dans chaque État membre. Pour plus d'informations et pour accéder au texte du manuel, désormais disponible en 12 langues, suivez ce lien : <https://pace.coe.int/fr/pages/jur-handbook>.

**Les 19-20 novembre 2019 à Strasbourg**, un *Séminaire de renforcement des connaissances sur le rôle des parlements nationaux dans la mise en œuvre de la Convention et des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (Cour EDH)* a été organisé pour 20 membres du personnel de parlements nationaux d'Arménie et de Géorgie. Au cours de ce séminaire, les participants des deux pays voisins ont échangé leurs expériences et bonnes pratiques en ce qui concerne leur travail sur l'élaboration de la législation et le contrôle régulier de la conformité de la législation nationale avec les normes de la Convention. Ils ont également eu un échange de vues avec des collègues représentant le Bureau de l'Agent du gouvernement et les secrétariats des tribunaux nationaux d'Arménie et de Géorgie sur une éventuelle coopération future au niveau national en ce qui concerne l'exécution des arrêts de la Cour EDH concernant leur pays. Le séminaire leur a également permis de rencontrer des juristes de la Cour de Strasbourg et du Département de l'exécution des arrêts de la Cour EDH du Conseil de l'Europe et de mettre à jour leurs connaissances sur la jurisprudence actuelle concernant leur pays ainsi que sur les outils du programme HELP (plate-forme d'éducation en ligne pour les juristes). Les participants ont également reçu des exemplaires du manuel susmentionné et ont pu discuter avec des collègues de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE des instruments utiles et des solutions concrètes pour que les parlements nationaux s'acquittent de leurs obligations en tant que garant des droits de l'homme dans leur pays.

**Les 2 et 3 décembre 2019 s'est tenue à Tbilissi** une *Conférence parlementaire régionale sur la prévention et la réponse aux utilisations abusives des ressources administratives pendant les processus électoraux : le rôle des parlements nationaux*. La conférence a été préparée en étroite coopération avec la Commission de Venise et a réuni 14 députés des délégations parlementaires de Géorgie et d'Arménie et de l'APCE ainsi que 20 experts représentant la Commission de Venise, de la Cour européenne des droits de l'homme, des ONG et des commissions électorales centrales d'Arménie, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine. La conférence a permis la présentation des principes et instruments existants, que les parlements nationaux peuvent mettre en place pour éviter ce problème de procédure récurrent lors des élections, mais surtout elle a permis d'intéressants échanges de bonnes pratiques entre parlementaires de différents pays et des experts et représentants de la société civile afin de mieux préparer des élections libres et équitables en Géorgie prévues pour l'octobre 2020.